

**REUNION DE BUREAU DU 11 FEVRIER 2010**

\*\*\*\*

**Avis n°001 - 2010**

- 1 -

**Sur le rapport n° 2010-200 relatif  
Au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2010**

Le Conseil Economique et Social est une assemblée consultative qui émet des **avis** (saisines) et **contributions** (autosaisines). Via ses propositions, il traduit l'expression de la société civile dans toute sa diversité, pour éclairer les choix des décideurs dans l'ensemble des domaines économiques et sociaux.

Dans le cadre de sa prochaine session du 15 février 2010, le Président du Conseil général saisit le Conseil économique et social (CES) d'une demande d'avis relatif au **débat d'orientations budgétaires 2010** (*rapport de présentation 2010-200*). En effet, la saisine du CES sur les projets de budgets constitue un moment fort de la fonction consultative, et le conseil économique entend prendre une part active à cet effet.

Le CES apprécie l'accompagnement technique des services du Conseil général lors de l'examen de ce rapport.

**I. Observations préalables**

Le CES tient à rappeler que les orientations financières 2010 du Conseil général ne peuvent faire l'objet d'un examen approfondi en dehors des **préconisations de la convention de restructuration financière en date du 22 décembre 2009**.

**1. S'agissant de la convention de restructuration financière**

***a) 4 Engagements principaux du Conseil Général sont listés:***

- *Une mise en œuvre des préconisations de la Chambre territoriale des comptes,*

Cet engagement est difficile à apprécier en l'absence desdites préconisations. Nous sommes donc dans l'incapacité de juger si les orientations 2010 sont en phase avec les préconisations de la Chambre territoriale des comptes (CTC).

- Une gestion comptable budgétaire, et financière transparente qui respecte l'intégralité des principes budgétaires, ceci est un leitmotiv.

- Un plan de redressement pour rétablir sur 5 années un équilibre budgétaire pérenne,

Les pages 5 et 6 de la convention font état des **produits et charges sur lesquels le Conseil général dispose d'une marge de manœuvre.**

Un cadre d'action permanent de concertation et d'échange, par la création de 5 commissions de suivi et de contrôle qui devront rendre compte très régulièrement.

L'ensemble de ces 4 mesures devrait être mise en place pour mars 2010. **Qu'en est-il de leur prise en compte dans le document d'orientations budgétaires ?**

***b) Engagements de l'état :***

Outre les mesures d'accompagnement administratives, l'Etat va mobiliser des moyens.

- Moyens budgétaires :

**10 millions d'euros** pour le port de Longoni que l'on retrouve en recettes d'investissement

et **6 millions d'euros** par an pendant 3 ans au titre du fonds exceptionnel d'investissement.

**Cette dotation est assortie de réserves quant à la réalisation de certains engagements pris par la CDM.** Nous remarquons que cette subvention d'investissement est comptabilisée dans les recettes de fonctionnement, et non d'investissement.

- Implication de l'AFD :

Un prêt de 20 millions d'euros pour les investissements 2009, puis dès 2010 un engagement de couverture de 50% du besoin annuel d'emprunt, avec une possibilité d'octroyer en 2011, un prêt de 13 millions d'euros de trésorerie.

- Appuis divers de l'Etat afin d'aider le Conseil général à mettre en place la convention.

*Ces appuis se déclinent en, ingénierie financière, gestion des ressources humaines, formation des agents, élaboration d'une politique de transport maritime de qualité.....etc.*

***c) Modalités de suivi de la convention :***

- La référence comptable, budgétaire et financière de la convention est assujettie au **suivi des engagements budgétaires à respecter par le Conseil général.**

- Le suivi de la mise en œuvre de la convention est assuré *par un comité ad-hoc prévu à cet effet.*

## 2. s'agissant des orientations budgétaires pour 2010

### a) Le contexte :

Dans ce contexte de difficultés financières, le déficit annoncé est finalement de 92,4 millions d'euros.

### b) La stratégie budgétaire pour 2010 :

- *Instaurer une véritable culture de gestion*, on peut imaginer ici qu'il est fait référence au point 2 des engagements principaux du Conseil général.
- *Se recentrer sur les compétences du Conseil général, et faire des arbitrages en fonction des priorités fixées par les élus.*

De quelles compétences il est question après analyse de la situation issue d'un passé récent, alors même que les arbitrages doivent rester dans les engagements pris, les recommandations de la CTC, et les marges de manœuvre existantes.

- *Réviser le plan pluriannuel d'investissements.*
- *Recourir à l'emprunt en faveur des opérations d'investissement tout en maîtrisant le taux d'endettement.* Ceci est déjà prévu dans le programme d'implication de l'AFD
- *Piloter les démarches liées à la mise en œuvre de la convention de restructuration financières au travers de commissions ad hoc.*

**Pour le CES, la stratégie budgétaire pour 2010 semble ne pas être en phase avec les 4 engagements principaux du Conseil général issus de la convention.**

Par ailleurs, le taux d'épargne brute est bien prévu pour évoluer conformément aux prévisions issues de la Convention.

### c) Analyse générale des ressources de la Collectivité

#### - **Les recettes de fonctionnement**

Elles sont en retrait de **-4 635 K€** par rapport aux préconisations de la CTC mais on n'arrive pas à distinguer où se fait la différence.

Elles sont prévues en 2010 en augmentation de **30 966 K€** (+12,03%) par rapport aux estimations 2009. Cette augmentation trouve son origine principalement dans les impôts et taxes (+ 22 047 K€) une augmentation de +13,51%, les nouvelles mesures de douanes, les taxes sur le tabac et les bières, et la dotation exceptionnelle d'investissement.

Il est à noter que les mêmes recettes de fonctionnement ont baissé de **34 448 K€** en 2009 par rapport à 2008 soit -11,80 %, et qu'au final des recettes 2010 sont donc prévues en retrait par rapport à celles de 2008 (-3 482 K€)

- **Les recettes d'investissement**

On retrouve ici en 2010, la recette promise par l'Etat concernant le port de Longoni (**10 000 K€**) l'emprunt de redressement de trésorerie promis par l'AFD (**13 000 K€**) a été repris au titre de 2011.

Le croisement entre le tableau remis (recettes de 30 000K€), et les explications fournies dans le rapport de présentation s'avère difficile.

**d) Analyse générale des dépenses de la collectivité**

- **Les dépenses de fonctionnement**

Elles sont supérieures de **+2 521 K€** par rapport aux préconisations de la CTC ; si bien que globalement l'impasse prévue par le Conseil général par rapport aux préconisations de la CTC est de **-7 155 K€**.

Elles sont donc prévues en 2010 en retrait de **-45 014 K€** par rapport à 2009 (-14,33%).

Les principales économies sont à rechercher dans :

- Achats de biens et services -1 902K€
- Frais de gestion -6 270 K€ (*manque de référence pour 2009*)
- Réduction des charges -10 000 K€ (*manque de référence pour 2009*)
- Charges de gestion courante -17 588 K€
- Réduction des charges -8 000 K€ (*manque de référence pour 2009*)
- Charges exceptionnelles - 11 153 K€
- Atténuation des produits - 1 076 K€
- Opération d'ordre - 6 841 K€

Soit total des réductions envisagées : **-62 830 K€** réductions à corriger de :

- Progression des charges de personnel + 16 863 K€. Une explication est donnée ici dans le rapport de présentation, certes, mais alors comment expliquer qu'en 2011, les mêmes charges de personnel soient prévues en retrait de -25 432 K€ - sur quelle base obtient-on cette réduction ?
- Progression des frais financiers +954 K€

**D'une manière générale, il est difficile pour le CES de se prononcer sur de telles intentions tant nombre d'explications auraient dû nous être fournies sur les réductions envisagées.**

- **Les dépenses d'investissement**

Elles sont prévues en net retrait par rapport à l'année précédente (**-59 726 K€** par rapport à 2009 soit -54,43%). Elles sont estimées à 50 000 K€ et devant être financées par l'emprunt (30 000K€) et les subventions de l'Etat à hauteur de 20 000 K€. Or, il est prévu 30 M€+ 30 M€= **60 M€** en recettes.

Au même moment, **sur les 50 000 K€ annoncés, seulement 32 000 K€ concernent l'investissement dit porteur de développement pour l'économie locale, ce qui peut sembler extrêmement faible.**

e) Les craintes du budget 2010.....évoquées dans le rapport de présentation.

- Absence totale de visibilité sur la mise en œuvre de nouvelles compétences,
- Baisse du niveau d'investissement qui impactera les recettes douanières alors qu'une forte progression est prévue dans les recettes de fonctionnement,
- Problèmes de trésorerie car absence de visibilité sur le délai de versement des subventions, **ceci ne nous semble pas être un problème structurel.**
- Non respect par les différents services de la Collectivité de la maîtrise et de la diminution de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, **est-ce là un aveu d'impossibilité de manager les équipes, de les contrôler, tel que cela a été prévu dans les engagements principaux**
- Difficulté de la mise en œuvre d'un nouveau Plan pluriannuel d'investissement (PPI),

## **II. Conclusions/ Propositions**

Pour le Conseil économique et social, l'ensemble des éléments cités ci-dessus ne nous semble pas comme étant l'émergence d'une volonté farouche ; mais plutôt comme un aveu d'échec anticipé.

Ceci nous laisse très dubitatifs quant à l'avis à donner dans le cadre de la présente consultation.

Le CES reste par ailleurs très réservé quant à la traduction effective des recommandations de la convention de restructuration dans le document d'orientations budgétaires 2010, eu égard sa condition de suivi.

Le CES attire fortement l'attention du Conseil général sur le caractère suspensif de clauses engageant la contribution effective de l'Etat à la résorption du déficit de la Collectivité.

Au final, le CES ne peut que réitérer les éléments décrits dans son avis 002-2009 émis à l'occasion de sa réunion de bureau du 14 décembre 2009 relatif au plan de redressement en vue de la résorption du déficit du Conseil Général.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Le Président du Conseil  
économique et Social

Abdou S. DAHALANI

Nom du document : Avis relatif ao projet de DOB.doc  
Répertoire : W:  
Modèle : C:\Documents and Settings\Aboubacar\Application  
Data\Microsoft\Modèles\Normal.dot  
Titre : Réunion  
Sujet :  
Auteur : Direction  
Mots clés :  
Commentaires :  
Date de création : 12/02/2010 10:06:00  
N° de révision : 4  
Dernier enregistr. le : 15/02/2010 09:15:00  
Dernier enregistrement par : Aboubacar  
Temps total d'édition : 2 Minutes  
Dernière impression sur : 15/02/2010 09:16:00  
Tel qu'à la dernière impression  
Nombre de pages : 5  
Nombre de mots : 1 574 (approx.)  
Nombre de caractères : 8 663 (approx.)